

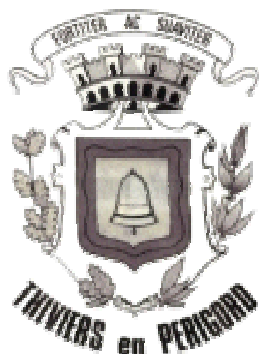
**5^{ème} rallye National du Foie
Gras et de la Truffe**

1^{ère} Division Coefficient 4

12-13 et 14 Juillet 2009

Pré-Règlement

THIVIERS : Une terre d'accueil.



Région à vocation essentiellement agricole qui a su diversifier ses activités, élevages, cultures céréalières, noierais, etc., **THIVIERS** possède un important marché hebdomadaire où tous les produits du terroir sont proposés. Ce marché a lieu tous les samedis matins, tout au long de l'année, modernisé dans un souci d'hygiène, il a néanmoins gardé la saveur des marchés du Grand Sud Ouest. On y entend parler patois au pied de l'église, on y rencontre les amis, les voisins et on y échange les nouvelles, importantes ou anodines mais essentielles dans la vie locale.

CAPITALE DU FOIE GRAS en Périgord vert, cité du nouveau pays d'accueil **Isle – Auvézère**, **THIVIERS** perché sur sa colline, est aussi **VILLE – PORTE** du **Parc Régional Périgord limousin** car elle assure la transition naturelle entre le limousin et la grande aquitaine, en s'ouvrant largement au sud sur le périgord. **THIVIERS** est ville de traditions, particulièrement attachée à ses racines gastronomiques qui ont fait d'elle la «**CAPITALE DU FOIE GRAS EN PÉRIGORD VERT**». Déjà, depuis les temps les plus anciens nos ancêtres piégeaient les oies sauvages et notre bonne ville vouait un culte gourmand à ces migrateurs.

La tradition se perpétue et, chaque samedi matin, de la mi-novembre à la mi-mars, **un important marché au gras (vu sur TF1)** se tient au centre ville, offrant des marchandises de 1^{ère} qualité (oies, canards, entiers ou détaillés, foies gras, truffes, etc.). La saison est émaillée de foires primées, dont la plus importante, **LA FOIRE DES ROIS**, a lieu au mois de Janvier.

La renommée de ces marchés draine une clientèle fidèle toujours plus importante, venant très souvent des départements voisins, et de la France entière.

Son **MUSÉE du FOIE GRAS "Maison de l'oie et du canard"**, situé près de l'Office de **TOURISME**, Place du Maréchal Foch, retrace l'histoire de nos palmipèdes depuis leurs origines, antiques pour l'oie, jusqu'à nos jours. Par ailleurs, un commentaire audiovisuel raconte leur élevage très particulier et la fabrication de nos produits gastronomiques.



THIVIERS c'est aussi **LES FAIENCES ET LES ANIMATIONS de L'été** avec :

- La **FOIRE à la BROCANTE**, dimanche 21 Juin 2009.
- La **GRANDE BRADERIE**, 2^{ème} quinzaine de Juillet.
- Le **MARCHÉ DE NUIT** 8 Août 2009.
- La **FOIRE AUX VINS**, 15 et 16 Août 2009.
- Le **COMICE AGRICOLE**, 12 et 13 Septembre 2009.

THIVIERS sur les chemins de saint jacques de compostelle.

RANDONNÉES PEDESTRES autour de la ville et ses environs sont proposées aux marcheurs dans un cadre vallonné, ombragé et verdoyant, en passant par le grand parc municipal, magnifiquement arboré, Au cœur de la ville, en flânant dans les vieilles rues tortueuses appelées ici «cantons», on peut admirer de vieilles demeures au charme indéniable dont certaines datent des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. Sur le fronton de leurs portes de belles sculptures en pierre s'offrent au regard.

PROGRAMME et HORAIRES du RALLYE

Parution du règlement	Mardi 12 Mai 2009
Ouverture des engagements	Mardi 12 Mai 2009
Clôture des engagements	Mercredi 1 ^{er} Juillet 2009
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 4 Juillet 2009
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 4, dimanche 5 Juillet de 9h à 12h et de 14h à 22h Samedi 11 Juillet 2009 de 9h à 12h et de 14h à 22h et Dimanche 12 Juillet de 9h à 16h
Vérifications administratives	12 juillet de 18h00 à 20h00 Salle du boulodrome Parc municipal, Thiviers
Vérifications techniques	12 juillet de 18h30 à 20h30 Parking stade RN 21 Thiviers À côté salle du boulodrome
Première réunion du Collège Des Commissaires Sportifs	12 Juillet 2009 à 19h30 Ecole place la poste Thiviers
Publication des équipages admis Au départ	12 Juillet 2009 à 21h15 PC Course Ecole Place Poste
Départ de Thiviers	12 Juillet 2009 à 22H00 Place de La Poste
Publication des résultats partiels	13 Juillet 2009 à 01H40
Arrivée Finale du rallye	13 Juillet 2009 à 20H27 Place de La Poste Thiviers
Vérifications finales	Garage Joussey Thiviers
Publication des résultats	30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture
Remise des prix	Mardi 14 juillet 2009 à 10h30 Salle du Parc Stade Thiviers

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'association Sportive Automobile Club du Sud-ouest, en qualité d'Organisateur Administratif, organise le RALLYE NATIONAL du FOIE GRAS et de LA TRUFFE les 12-13 et 14 Juillet 2009.

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation N°.....

Comité d'Organisation

Président : Patrick LOPEZ
Membres: Robert MALFILATRE –Nicole et Francis LAPEYRONNIE - Kévin LOPEZ –Alex ROBERT-Pierre, Martine et Jérôme JOUSSELY - Alain, Gaétan et Vincent GONDEAU -Jean Marc LAFFONT-Sabine, Marielle et Aurélien CHAMINADE- Christelle et Bruno BRUN -Nicolas CHABROL- Frédéric et Sébastien VALLET- Didier DABADIE -Bertrand GUILLON- Brigitte et Christophe BOUTHIER- Francis TROUSSIER- Jean François MONDARY- Nicole et Francis LAPEYRONNIE- Valérie et Manu BORDAS- Joël et François FAURE- Olivier MECHIN- Frédéric PIMONT- Laurent BORDERIE- Marie Laure TALLET- Frédérique LE GOFF- Didier ROUX- Anthony BOUTEAUD - Yohann PERTHUIS -Yann JOUHANDEAUD- Magali REJAUD Anthony FANNET- Charly PIMONT- Nicolas PAUZAT- Alexandre. COUTURIER- Jérôme LAMARGOT

Secrétariat du rallye : Mr LOPEZ Patrick /Mlle LE GOFF Frédérique
« Les Chatignolles » 24 800 EYZERAC
Téléphone : 05 53 52 35 30 – 06 85 41 30 05 (Patrick LOPEZ)
06 13 16 05 80 (Frédérique LE GOFF)
E-Mail : patrick.lopez10@wanadoo.fr
Internet : www.thiviersportauto.com

Permanence du rallye :

Dimanche 12 Juillet de 13h à 21h30 et le mardi 14 Juillet à partir de 10 heures
Téléphone : 05 53 55 00 24 « Salle du stade ».

Le dimanche 12 de 22 heures jusqu'à l'arrivée de la voiture à damier au parc après ES 10, le lundi 13 juillet.

Téléphone : 05 53 00 00 00 « PC COURSE » place de la poste
Portable de Mr Patrick LOPEZ 06.85.41.30.05.

Organisateur Technique du Rallye :

THIVIERS SPORT AUTO : 10 Bis av Charles de Gaulle-24 800 THIVIERS

Tél : Jérôme JOUSSELY : 06 74 49 56 10 / 05 53 55 01 24

Patrick LOPEZ (licence N° 111076/1009) 06 85 41 30 05 / 05 53 52 35 30

Frédérique LE GOFF : 06 13 16 05 80

Tableaux d'Affichage – Officiels et Informations

- . Dimanche 12 juillet matin : Podium à Thiviers place de la poste
- . Dimanche 12 juillet après midi
et lundi 13 Juillet toute la journée : Parc Fermé Thiviers place de la poste
Entrée du Parc d'Assistance Thiviers place du champ de foire
- . Mardi 14 juillet matin : *Remise des Prix* à partir de 10 h30 salle du parc stade de foot

ENGAGEMENTS A ENVOYER A :

Patrick LOPEZ -----Tél 05 53 52 35 30--/-- 06 85 41 30 05

« LES CHATIGNOLLES » - 24800 EYZERAC

FAX : 05.53.62.18.89

1/1 - OFFICIELS de l' EPREUVE :

<u>Observateur F.F.S.A :</u>	Jean Michel PROUST
<u>Président du Collège Commissaires Sportifs:</u>	Serge PAILLE
<u>Membre du Collège Commissaires Sportifs:</u>	Jean Paul DOUCET Michèle MEYER Robert COMBE
<u>Secrétaire du collège des commissaires sportifs :</u>	Annie FOURCADE
<u>Directeur de course :</u>	Jacques PAOLI
<u>Adjoints à la direction de course :</u>	Guy TRONCAL Patrice MARTY
<u>Adjoints à la Direction de course délégués :</u>	
<u>-Délégué autorité :</u>	Jean Claude LABEYRIE
<u>-Délégués ES :</u>	Laurent TEILLARD Michel GALANT Marcel CONSTANS Jean Pierre MANCINELLI
<u>-Délégué voiture tricolore :</u>	Serge RIBIERRE
<u>Responsable Commissaires techniques :</u>	Serge LARQUEY
<u>Commissaires Techniques :</u>	Paul GIBISSIER Jean Luc PHELIPEAU Michel BRUN Alexandre FOURCADE
<u>Commissaires sportifs Chargés des Relations Concurrents :</u>	Brigitte Marty Claudie SIALELLI
<u>Commissaires Sportifs chargés de :</u>	
<u>-Publicité :</u>	Michel BLANC
<u>-Parc de regroupement :</u>	Jean François FOURCADE
<u>Juges de Fait :</u>	Hubert MILLET LAGE
<u>Médecin-chef :</u>	Francis LAPEYRONNIE
<u>Chronométrateur :</u>	Christelle BRANDY VALETTE
<u>Responsables commissaires :</u>	Xavier VAUCIEUX
<u>Chargés des Relations avec la Presse :</u>	Gérard COËFFE Patrick GERGOUIL
<u>Classements informatique :</u>	J Pierre PERRIER

1.2 - ELIGIBILITE

Le 5^{ème} Rallye National du Foie Gras et de la Truffe, 1^{ère} division

Compte pour:

. La Coupe de France des Rallyes 2009

(coefficient 4)

Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile **d'Aquitaine et Limousin**

. Le Challenge des Commissaires (Comité Régional).

1.3 - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le Dimanche 12 Juillet 2009.

.Vérifications administratives: de 18 h 00 à 20 h 00 Salle du boulodrome stade de THIVIERS.

.Vérifications techniques: de 18h 30 à 20 h30 parking stade bord de la RN 21.

Les vérifications finales seront effectuées au garage JOUSSELY agent Renault av. Charles De Gaulle 24800 THIVIERS - Tél. 05.53.55.01.24

Prix: de la main d'œuvre: 45 € TTC

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS et PILOTES

3.1 - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5 - Toute personne qui désire participer au :

« **RALLYE NATIONAL DU FOIE GRAS et de la TRUFFE** »

Doit adresser au Secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, **avant le 1er juillet 2009 minuit**. (Cachet de la Poste faisant foi)

3.1.10 - Le nombre de voitures engagées est fixé à **120 maximum**.

Les Organisateurs se réservent le droit d'annuler l'Epreuve, si **le 30 juin**, le nombre d'engagés était inférieur à 50.

3.1.11 -Les droits d'Engagement sont fixés:

- | | |
|--|--------------|
| 1. avec la publicité obligatoire des Organisateurs : | 450 € |
| 2. sans la publicité obligatoire des Organisateurs : | 900 € |

3.1.12 – La demande d'Engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.(chèque libellé à l'ordre de THIVIERS SPORT AUTO).

ARTICLE 4 - VOITURES et EQUIPEMENTS

4.3 – ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A des rallyes 2009.

L'assistance est obligatoire au Parc Place du Champ de Foire, Coopérative Agricole à côté de la Gare grand portail fer, et strictement interdite ailleurs.

4.3.2.3 PARCS D'ASSISTANCE

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

-De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

-De disposer sous chaque voiture de course,une bâche étanche (3m x 5m minimum)et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

-De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La bonne observation de ces obligations sera contrôlée par les juges de faits.

4.3.3 DEFINITION ASSISTANCE INTERDITE

Conforme au règlement F.F.S.A des rallyes.

ARTICLE 5 - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite .Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du « Rallye du Foie Gras et de la Truffe » devra être autorisée par les organisateurs.

ARTICLE 6 - SITES et INFRASTRUCTURES

6.1 - DESCRIPTION

Le rallye National du Foie Gras et de la Truffe représente un parcours de 199.250 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 138,400 kms.

Les Epreuves spéciales sont:

ES 1 : Thiviers]3klms x 1 =	3.000 klms
ES 2-4 : Le Claud – La Maroussie]10,900 klms x 2 =	21.800 klms
ES 3-5 :St Jory de Chalais- Le Clau du Bois]19klms x 2 =	38.000 klms
ES 6-8-10 : Les Nègres- Eyzerc] 10,600 klms x 3 =	31,800 klms
ES 7-9 : Nantheuil –Le petit Clos]21,900 klms x 2 =	43,800 klms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "*Itinéraire*".

6.2 - RECONNAISSANCES

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du respect du Code de la Route, sur route ouverte (vitesse et bruit).

Prescriptions et interdictions :

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à **3** par épreuve spéciale.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

***Le carnet d'itinéraire sera à disposition des concurrents régulièrement engagés à compter du Samedi 4 Juillet 8h30 au restaurant « LA PERGOLA »,
3 rue Gabriel Péri à Thiviers.(05 53 62 33 30).***

6-2-4 CONTROLES

Il sera remis à chaque équipage une fiche de reconnaissances avec le carnet d'itinéraire et un autocollant à apposer obligatoirement sur le pare brise.

En l'absence de contrôleur, le concurrent remplira lui-même, au crayon bille, ses heures de passage.

Les équipages en reconnaissance ont l'obligation de s'arrêter à tous les contrôles de l'organisation .

Le refus de s'arrêter sera pénalisé comme une infraction aux règles de reconnaissances.

La fiche de contrôle des reconnaissances devra impérativement être rendue aux vérifications administratives.

6.2.6 – EQUIPAGES

Chacun des membres d'équipage devra fournir 2 jeux de photos récentes et nettes.
Seuls les 2 membres de l'équipage pourront être présents à bord du véhicule de reconnaissance.
Les reconnaissances sont autorisées

- . De 9 à 12 h et De 14 h à 22 h le Samedi 4 et Dimanche 5 juillet 2009,
- . De 9 à 12 h et De 14 h à 22 h le Samedi 11 juillet 2009.
- . De 9h à 16h le Dimanche 12 juillet 2009

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et la Gendarmerie.

6-2-7 PENALITES :

Reconnaisances en dehors des jours et horaires autorisés ou non respect du nombre de passages :

- Départ refusé
- Amende identique aux droits d'engagement du rallye
- Demande de sanctions disciplinaire auprès de la F.F.S.A.

Les trois pénalités sont cumulées

Autres infractions :

1^{ère} infraction : 1mn ou 3mn, ou départ refusé selon gravité, et/ou amende du montant des droits d'engagement.

2^{ème} infraction : Départ refusé, amende identique au montant des droits d'engagement et demande de sanction à la F.F.S.A .

Les pénalités seront infligées par le collègue des commissaires sportifs.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT de L'EPREUVE

7.1 - DÉPART

Conforme au règlement standard FFSA

7.2 .11 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES aux CONTROLES

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- . Commissaire de Route: *Chasubles marquées « COMMISSAIRES*
- . Chef de poste : *Chasubles marquées « CHEF DE POSTE »*

7 -3 - CONTROLES de PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4 - CONTROLE de REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5 - EPREUVES SPECIALES (E.S.)

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7-5-17- SECURITE DES CONCURRENTS

7-5-17-1 : Chaque voiture concurrente doit transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt pendant une épreuve spéciale, devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible, à 50 mètre au moins en amont de la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants. Tout équipage est tenu d'avertir au plus vite la Direction de Course de son abandon. La non observation de cette règle entraînera pour l'équipage une pénalité financière qui restera à la discrétion des Commissaires Sportifs.

7-5-17-2 : Une « croix rouge » et un signe « OK » vert seront distribués aux équipages qui devront impérativement, pour des raisons de sécurité, les placer à portée de main. En cas de panne ou d'accident dont les conséquences n'entraînent pas une intervention médicale immédiate, le signe « **OK** » vert doit être clairement montré aux trois voitures suivantes minimum, ainsi qu'à tout hélicoptère tentant de porter assistance. Dans le cas contraire, c'est la « **croix rouge** » qui devra être présentée.

7-5-17-3 : Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

7.6 - PARC FERME

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 8 - RECLAMATION – APPEL

8.1- Toute réclamation ou appel devra être établie en accord avec les stipulations du Code Sportif International (Art 171 et suivant code sportif international).

8.2 – Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course ou au Chargé des Relations avec les Concurrents, accompagnée d'une somme de **670 €**, montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée injustifiée.

8.3- Les concurrents peuvent faire appel des décisions, conformément aux articles 180 et suivants du Code Sportif International (caution de **3200€**).

ARTICLE 9 - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 - PRIX

	1 er	2 ème	3ème	4 ème	5 ème
Classement Général Scratch	4500 €	2300 €	2000 €	1300 €	1000 €
Classement par Groupe (5)					
Plus de 10 partants	430 €	280 €	200 €		
De 6 à 10 partants	430 €	280 €			
De 1 à 5 partants	250 €				
Classement par Classe (20)					
A partir de 10 partants	500 €	320 €	250 €		
A partir de 6 partants	500 €	320 €			
De 1 à 5 partants	450 €				
Equipage entièrement féminin					
Plus de 5 partantes	450 €	250 €			
De 1 à 5 partantes	200 €				

Le classement général n'est pas cumulable..

Le groupe et la classe sont cumulables.

Si moins de 5 partants dans les classes A5K, A6K,A7K,A7S et A8W, elles seront confondues dans les classes respectives A5,A6,A7 et A8.

Si moins de 90 partants, les primes au scratch seront divisées par 2.

COUPES :

A tous les équipages.

Des coupes récompenseront Commissaires Cibistes et motards par tirage au sort.

2 week ends seront offerts,(commissaires, officiels, cibistes, et équipe de sécurité) par tirage au sort.

La Remise des Prix se déroulera le Mardi 14 juillet 2009 après le délai réglementaire de réclamation à la salle des Fêtes de Thiviers à 10 heures30.

CHALLENGE ORECA

9 ^e me	50 €		
10 ^e me		600 €	
11 ^e me	50 €		
19 ^e me	50 €		
20 ^e me		500 €	
21 ^e me	50 €		
29 ^e me	50 €		
30 ^e me		400 €	
31 ^e me	50 €		
39 ^e me	50 €		
40 ^e me		300 €	
41 ^e me	50 €		
49 ^e me	50 €		
50 ^e me		200 €	
51 ^e me	50 €		
59 ^e me	50 €		
60 ^e me		100 €	
61 ^e me	50 €		
69 ^e me	50 €		
70 ^e me		50 €	
71 ^e me	50 €		
1 ^{er}	Sortie de route		250 €
1 ^{er}	Abandon mécanique		250 €
Le plus jeune équipage	Par cumul des âges (Pilote + copilote)		250 €
DERNIER	EQUIPAGE		250 €

Hors pénalités dans la dernière épreuve spéciale.

Ces bons ne sont pas soumis à un montant minimal d'achat chez Oreca.